Bénévolat Associatif

ASSURANCES · DROITS SACEM · AIDE & CONSEILS

FFBA

(Fédération Française du Bénévolat et de la Vie Associative)

5 rue des Castors
68200 MULHOUSE

03 89 43 36 44
contact@benevolat.org

Renseignements & Souscription
www.benevolat.org

Application FOX ASSO
Faites connaître et gérez votre association avec la nouvelle application de la Fédération Française du Bénévolat et de la vie Associative

Disponible sur App Store · Disponible sur Google Play

Connectez-vous à l'adresse suivante avec les identifiants fournis sur votre feuille d'adhésion pour vous connecter à votre espace ASSURANCE
assurances.benevolat.org

ASSURANCE

La Fédération Française du Bénévolat et de la vie Associative vous accompagne

ASSURANCE Spéciale Association
À partir de **59€** /an

L'ASSURANCE SUR MESURE POUR VOTRE ASSOCIATION

La FFBA a négocié pour vous des prix et conditions imbattables pour que vous puissiez être assurés dans les meilleures conditions

Adhérez en ligne à une assurance qui protège vraiment et qui a un coût associatif

Bénévolat Associatif

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h · Vendredi de 9h à 12h
+33 3 89 43 36 44 (appel non surtaxé) · contact@benevolat.org
www.benevolat.org

Tarifs négociés pour votre association

Une association peut souscrire à une assurance responsabilité civile pour couvrir les dommages causés à un tiers (personne extérieure à l'association) par ses salariés, bénévoles, adhérents et dirigeants. L'assurance n'est pas obligatoire, **mais vivement conseillée**.

Responsabilité Civile Associations : (Contrat de Base)

NOMBRE D'ADHÉRENTS	Cotisations TTC	
	Classe 1	Classe 3
Types d'activités	Toutes activités socioculturelle ou sportive non énoncée en CLASSE 2	Maison d'Assistante maternelle avec RC professionnelle
jusqu'à 50	**59 €**	**Maison d'Assistante Maternelle (MAM) 33 € / enfant**
jusqu'à 100	**125 €**	
Au délà de 100	**157 €**	

Vos garanties

Cette assurance fait partie du minimum qu'une association devrait souscrire afin d'être couverte pour les préjudices dont elle peut être reconnue responsable.

Le Contrat de base, qui protège largement :

RESPONSABILITE CIVILE GENERALE
- Risques Généraux (dommages causés à autrui par l'association, ses préposés, ses aides bénévoles, au cours ou à l'occasion de ses activités)
- Occupation de locaux (dommages causés à autrui au propriétaire pour les locaux occupés à titre occasionnel.
- Intoxication alimentaire
- Organisation occasionnelle de voyages ou de séjours, vol par préposés
- Organisation de manifestations
- Organisation de feux d'artifice

RESPONSABILITE CIVILE DE DEPOSITAIRE
Bien confiés

RESPONSABILITE CIVILE MANDATAIRE SOCIAL

PROTECTION DE VOS DROITS
Défense, recours, assistance juridique

ASSISTANCE AUX PERSONNES
- Cette assurance vous vient en aide en cas de difficulté lors d'un déplacement et vous rapatrie (monde entier)

PROTECTION DES PERSONNES
- Invalidité (capitaux en fonction du taux d'invalidité)
- Décès (capital décès)
- Frais d'obsèques
- Frais médicaux (optiques, prothèses...)

Ce n'est pas tout, la Fédération Française du Bénévolat Associatif vous propose de nombreuses options pour répondre au mieux à vos besoins.

Contactez-nous pour en savoir plus.

Options possibles *en complément du contrat RC de base*

OPTION A

Locaux permanents *(à partir de 55€)*
Garantie : incendie et dommages assimilés, tempête, grêle, neige, dégâts des eaux, bris de glace, attentats et actes de tourisme, catastrophes naturelles.

OPTION B

Biens mobiliers *(à partir de 55€)*
Vol et actes de vandalisme, incendie et dommages assimilés, événements climatiques, dégâts des eaux.

En complément de la garantie Bien immobiliers

Tous risques informatiques *(à partir de 55€)*
Dégâts sur les mini et micro-ordinateurs ainsi que le matériel bureautique.

Instruments de musique
Détérioration des instruments de musique.

Annulation et interruption de Séjour et Perte de bagages
Remboursement des frais restés à la charge de l'assuré suite à l'annulation de voyage organisé par l'association dans les cas prévus au contrat. Perte de bagages.

Licence Bénévoles *(à partir de 3€)*
Elle prend en charge les risques en responsabilité civile corporelle et matérielle du bénévole, l'accident individuel, perte de salaire forfait hospitalier, frais médicaux et la responsabilité du dirigeant dans toutes les associations où exerce le bénévole.

Garantie Chapiteaux *(à partir de 58€)*
et structures légères hors vandalisme

Assurance Protection Juridique Association *(à partir de 50€)*
- Une protection pénale de l'association
- Une protection pénale et disciplinaire des personnes physiques.
- Une protection de l'Activité de l'association et protection patrimoniale de l'association.

Assurance Garantie annulation Manifestations
Remboursement des frais engagés au cas où la manifestation assurée soit annulée, ajournée ou écourtée par suite de la survenance d'un événement pour cause extérieure à la manifestation assurée et indépendante de la volonté de l'organisateur.

Indemnisation des accidents corporels des bénévoles *(à partir de 3€)*

Circulation de chars et défilés carnavals-Corsos-parades *(à partir de 205€)*

Adhérez en ligne à une assurance qui protège vraiment et qui a un coût associatif